

Bulletin n° 110

Droit de la mer



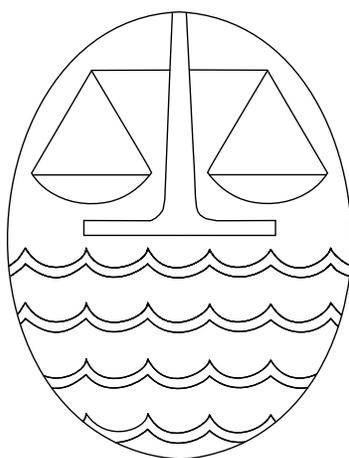
*Division des affaires maritimes
et du droit de la mer
Bureau des affaires juridiques*



Nations Unies

Division des affaires maritimes et du droit de la mer
Bureau des affaires juridiques

Droit *de la mer*



Bulletin n° 110



Nations Unies
New York, 2023

NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les textes des traités et les textes législatifs nationaux contenus dans le *Bulletin* sont reproduits tels qu'ils ont été transmis au Secrétariat.

En outre, la publication dans le *Bulletin* d'informations concernant les suites données, en matière de droit de la mer, à des mesures ou des décisions adoptées par des États ne saurait impliquer reconnaissance, de la part de l'Organisation des Nations Unies, de la validité des mesures et décisions en question.

L'enregistrement en application de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies d'un instrument, tel qu'un accord de délimitation des frontières maritimes, présenté par un État Membre n'implique, de la part du Secrétariat, aucun jugement sur la nature de l'instrument, le statut d'une partie ou toute autre question similaire. Le Secrétariat considère que les actes qu'il pourrait être amené à accomplir ne confèrent pas à un instrument la qualité de « traité » ou d'« accord international » si cet instrument n'a pas déjà cette qualité et qu'ils ne confèrent pas à une partie un statut que, par ailleurs, elle ne posséderait pas.

Publication des Nations Unies
eISBN 978-92-1001801-2
ISSN 1815-9591
eISSN 2521-778X

Copyright © Nations Unies, 2023
Tous droits réservés
Imprimé à l'Organisation des Nations Unies, New York

TABLE DES MATIÈRES

I.	CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER	
	ÉTAT, AU 30 NOVEMBRE 2022, DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, DE L'ACCORD RELATIF À L'APPLICATION DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD AUX FINS DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RELATIVES À LA CONSERVATION ET À LA GESTION DES STOCKS DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS) ET DES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS	
1.	Tableau récapitulatif l'état de la Convention et des accords connexes.....	1
2.	Listes chronologiques des ratifications, adhésions et déclarations de succession	
a)	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	11
b)	Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention.....	11
c)	Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants.....	11
II.	INFORMATIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER	
A.	TEXTES LÉGISLATIFS NATIONAUX	
	Émirats arabes unis	
	Décision n° 35 de 2022 du Conseil des ministres sur l'application du système de lignes de base droites aux côtes des Émirats arabes unis.....	13
B.	AUTRES INFORMATIONS UTILES	
	Israël	
	Liste de coordonnées géographiques de points délimitant la mer territoriale et la zone économique exclusive d'Israël.....	15
	Liban	
	Liste de coordonnées géographiques de points délimitant la mer territoriale et la zone économique exclusive du Liban.....	15
III.	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT DE LA MER	
A.	LISTE DES CONCILIEURS ET DES ARBITRES DÉSIGNÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V ET DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION, AU 30 NOVEMBRE 2022.....	16
B.	DOCUMENTS DIVERS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES ET DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU	17
C.	NOTIFICATIONS ZONE MARITIME PUBLIÉES DU 1 ^{ER} AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2022	18
D.	NOTIFICATIONS PLATEAU CONTINENTAL PUBLIÉES DU 1 ^{ER} AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2022	18
E.	RÉSUMÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL PUBLIÉS DU 1 ^{ER} AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2022	18

I. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

ÉTAT, AU 30 NOVEMBRE 2022, DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, DE L'ACCORD RELATIF À L'APPLICATION DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD AUX FINS DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RELATIVES À LA CONSERVATION ET À LA GESTION DES STOCKS DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS) ET DES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS¹

1. Tableau récapitulatif de l'état de la Convention et des accords connexes

Ce tableau récapitulatif est une synthèse non officielle de la participation à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux deux accords connexes.

Le symbole □ indique : i) qu'une déclaration a été faite par l'État lors de la signature, de la ratification ou de l'adhésion, ou à n'importe quel moment par la suite; ou ii) qu'une déclaration a été confirmée lors de la succession. Le double symbole □□ indique que l'État a fait plus d'une déclaration. L'abréviation (cf) indique une confirmation formelle; (a) une adhésion; (s) une succession; (sd) une signature définitive; (p) un consentement à être lié; (ps) une procédure simplifiée. Les noms des États qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies sont en italique; les rangées grises indiquent les États sans littoral.

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
TOTAUX	157	168		79	151	59	92	
Afghanistan	18/03/83							
Afrique du Sud	05/12/84	23/12/97	□	03/10/94	23/12/97		14/08/03(a)	
Albanie		23/06/03(a)			23/06/03(p)			
Algérie	10/12/82□	11/06/96	□□	29/07/94	11/06/96(p)			
Allemagne		14/10/94(a)	□	29/07/94	14/10/94	28/08/96	19/12/03	□

¹ Source : *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6. Disponibles à l'adresse suivante : <https://treaties.un.org>, rubrique « État des traités déposés auprès du Secrétaire général ». Aux termes des paragraphes 1 et 2 de l'article 308 de la Convention :

- « 1. La Convention entre en vigueur douze mois après la date de dépôt du soixantième instrument de ratification ou d'adhésion.
- « 2. Pour chaque État qui ratifie la Convention ou y adhère après le dépôt du soixantième instrument de ratification ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le trentième jour qui suit la date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion, sous réserve du paragraphe 1. »

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Andorre								
Angola	10/12/82☐	05/12/90	☐☐		07/09/10(a)			
Antigua-et-Barbuda	07/02/83	02/02/89			03/05/16(a)			
Arabie saoudite	07/12/84	24/04/96	☐☐		24/04/96(p)			
Argentine	05/10/84☐	01/12/95	☐	29/07/94	01/12/95	04/12/95		
Arménie		09/12/02(a)			09/12/02(a)			
Australie	10/12/82	05/10/94	☐	29/07/94	05/10/94	04/12/95	23/12/99	
Autriche	10/12/82	14/07/95	☐	29/07/94	14/07/95	27/06/96	19/12/03	☐
Azerbaïdjan		16/06/16(a)			16/06/16(a)			
Bahamas	10/12/82	29/07/83		29/07/94	28/07/95(ps)		16/01/97(a)	
Bahreïn	10/12/82	30/05/85						
Bangladesh	10/12/82	27/07/01	☐☐		27/07/01(a)	04/12/95	05/11/12	
Barbade	10/12/82	12/10/93		15/11/94	28/07/95(ps)		22/09/00(a)	
Bélarus	10/12/82☐	30/08/06	☐		30/08/06(a)			
Belgique	05/12/84☐	13/11/98	☐	29/07/94	13/11/98(p)	03/10/96	19/12/03	☐
Belize	10/12/82	13/08/83			21/10/94(sd)	04/12/95	14/07/05	
Bénin	30/08/83	16/10/97	☐		16/10/97(p)		02/11/17(a)	
Bhoutan	10/12/82							
Bolivie (État plurinational de)	27/11/84☐	28/04/95			28/04/95(p)			
Bosnie-Herzégovine		12/01/94(s)			26/05/2021(a)			
Botswana	05/12/84	02/05/90			31/01/05(a)			
Brésil	10/12/82☐	22/12/88	☐	29/07/94	25/10/07	04/12/95	08/03/00	
Brunéi Darussalam	05/12/84	05/11/96			05/11/96(p)			
Bulgarie	10/12/82	15/05/96	☐		15/05/96(a)		13/12/06(a)	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Burkina Faso	10/12/82	25/01/05		30/11/94	25/01/05(p)	15/10/96		
Burundi	10/12/82							
Cabo Verde	10/12/82☐	10/08/87	☐	29/07/94	23/04/08			
Cambodge	01/07/83						06/03/20(a)	
Cameroun	10/12/82	19/11/85		24/05/95	28/08/02			
Canada	10/12/82	07/11/03	☐	29/07/94	07/11/03	04/12/95	03/08/99	☐
Chili	10/12/82☐	25/08/97	☐		25/08/97(a)		11/02/16(a)	☐
Chine	10/12/82	07/06/96	☐☐	29/07/94	07/06/96(p)	06/11/96☐		
Chypre	10/12/82	12/12/88		01/11/94	27/07/95		25/09/02(a)	
Colombie	10/12/82							
Comores	06/12/84	21/06/94						
Congo	10/12/82	09/07/08	☐		09/07/08(p)			
Costa Rica	10/12/82☐	21/09/92			20/09/01(a)		18/06/01(a)	
Côte d'Ivoire	10/12/82	26/03/84		25/11/94	28/07/95(ps)	24/01/96		
Croatie		05/04/95(s)	☐☐		05/04/95(p)		10/09/13(a)	☐
Cuba	10/12/82☐	15/08/84	☐		17/10/02(a)			
Danemark	10/12/82	16/11/04	☐	29/07/94	16/11/04	27/06/96	19/12/03	☐
Djibouti	10/12/82	08/10/91						
Dominique	28/03/83	24/10/91						
Égypte	10/12/82	26/08/83	☐☐	22/03/95		05/12/95		
El Salvador	05/12/84							
Émirats arabes unis	10/12/82							
Équateur		24/09/12(a)	☐		24/09/12(p)		07/12/16(a)	
Érythrée								
Espagne	04/12/84☐	15/01/97	☐☐	29/07/94	15/01/97	03/12/96	19/12/03	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Estonie		26/08/05(a)	☐		26/08/05(a)		07/08/06(a)	☐
Eswatini	18/01/84	24/09/12		12/10/94	24/09/12(p)			
État de Palestine		02/01/15(a)			02/01/15(p)			
États-Unis d'Amérique				29/07/94		04/12/95	21/08/96	☐
Éthiopie	10/12/82							
Fédération de Russie	10/12/82☐	12/03/97	☐		12/03/97(a)	04/12/95	04/08/97	☐
Fidji	10/12/82	10/12/82	☐	29/07/94	28/07/95	04/12/95	12/12/96	
Finlande	10/12/82☐	21/06/96	☐	29/07/94	21/06/96	27/06/96	19/12/03	☐
France	10/12/82☐	11/04/96	☐	29/07/94	11/04/96	04/12/96☐	19/12/03	☐
Gabon	10/12/82	11/03/98	☐	04/04/95	11/03/98(p)	07/10/96		
Gambie	10/12/82	22/05/84						
Géorgie		21/03/96(a)			21/03/96(p)			
Ghana	10/12/82	07/06/83			23/09/16(a)		27/01/17(a)	
Grèce	10/12/82☐	21/07/95	☐☐	29/07/94	21/07/95	27/06/96	19/12/03	☐
Grenade	10/12/82	25/04/91		14/11/94	28/07/95(ps)			
Guatemala	08/07/83	11/02/97	☐		11/02/97(p)			
Guinée	04/10/84☐	06/09/85		26/08/94	28/07/95(ps)		16/09/05(a)	
Guinée équatoriale	30/01/84	21/07/97	☐		21/07/97(p)			
Guinée-Bissau	10/12/82	25/08/86	☐			04/12/95		
Guyana	10/12/82	16/11/93			25/09/08(a)			
Haïti	10/12/82	31/07/96			31/07/96(p)			
Honduras	10/12/82	05/10/93	☐		28/07/03(a)			
Hongrie	10/12/82	05/02/02	☐		05/02/02(a)		16/05/08(a)	☐
Îles Cook	10/12/82	15/02/95			15/02/95(a)		01/04/99(a)	
Îles Marshall		09/08/91(a)				04/12/95	19/03/03	

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Îles Salomon	10/12/82	23/06/97			23/06/97(p)		13/02/97(a)	
Inde	10/12/82	29/06/95	☐	29/07/94	29/06/95		19/08/03(a)	☐
Indonésie	10/12/82	03/02/86		29/07/94	02/06/00	04/12/95	28/09/09	
Iran (République islamique d')	10/12/82☐						17/04/98(a)	
Iraq	10/12/82☐	30/07/85						
Irlande	10/12/82	21/06/96	☐	29/07/94	21/06/96	27/06/96	19/12/03	☐
Islande	10/12/82	21/06/85	☐	29/07/94	28/07/95(ps)	04/12/95	14/02/97	
Israël						04/12/95		
Italie	07/12/84☐	13/01/95	☐☐	29/07/94	13/01/95	27/06/96	19/12/03	☐
Jamaïque	10/12/82	21/03/83		29/07/94	28/07/95(ps)	04/12/95		
Japon	07/02/83	20/06/96		29/07/94	20/06/96	19/11/96	07/08/06	
Jordanie		27/11/95(a)			27/11/95(p)			
Kazakhstan								
Kenya	10/12/82	02/03/89	☐☐		29/07/94(sd)		13/07/04(a)	
Kirghizistan								
Kiribati		24/02/03(a)	☐		24/02/03(p)		15/09/05(a)	
Koweït	10/12/82	02/05/86	☐		02/08/02(a)			
Lesotho	10/12/82	31/05/07			31/05/07(p)			
Lettonie		23/12/04(a)	☐		23/12/04(a)		05/02/07(a)	☐
Liban	07/12/84	05/01/95			05/01/95(p)			
Libéria	10/12/82	25/09/08			25/09/08(p)		16/09/05(a)	
Libye	03/12/84							
Liechtenstein	30/11/84							
Lituanie		12/11/03(a)	☐		12/11/03(a)		01/03/07(a)	
Luxembourg	05/12/84☐	05/10/00		29/07/94	05/10/00	27/06/96	19/12/03	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Macédoine du Nord		19/08/94(s)			19/08/94(p)			
Madagascar	25/02/83	22/08/01	☐		22/08/01(p)			
Malaisie	10/12/82	14/10/96	☐☐	02/08/94	14/10/96(p)			
Malawi	07/12/84	28/09/10			28/09/10(p)			
Maldives	10/12/82	07/09/00		10/10/94	07/09/00(p)	08/10/96	30/12/98	
Mali	19/10/83☐	16/07/85						
Malte	10/12/82	20/05/93	☐	29/07/94	26/06/96		11/11/01(a)	☐
Maroc	10/12/82	31/05/07	☐	19/10/94	31/05/07	04/12/95	19/09/12	
Maurice	10/12/82	04/11/94			04/11/94(p)		25/03/97(a)	☐
Mauritanie	10/12/82	17/07/96		02/08/94	17/07/96(p)	21/12/95		
Mexique	10/12/82	18/03/83	☐		10/04/03(a)			
Micronésie (États fédérés de)		29/04/91(a)		10/08/94	06/09/95	04/12/95	23/05/97	
Monaco	10/12/82	20/03/96		30/11/94	20/03/96(p)		09/06/99(a)	
Mongolie	10/12/82	13/08/96		17/08/94	13/08/96(p)			
Monténégro		23/10/06(sd)	☐☐		23/10/06(sd)			
Mozambique	10/12/82	13/03/97			13/03/97(a)		10/12/08(a)	
Myanmar	10/12/82	21/05/96			21/05/96(a)			
Namibie	10/12/82	18/04/83		29/07/94	28/07/95(ps)	19/04/96	08/04/98	
Nauru	10/12/82	23/01/96			23/01/96(p)		10/01/97(a)	
Népal	10/12/82	02/11/98			02/11/98(p)			
Nicaragua	09/12/84☐	03/05/00	☐		03/05/00(p)			
Niger	10/12/82	07/08/13			07/08/13(p)			
Nigéria	10/12/82	14/08/86	☐	25/10/94	28/07/95(ps)		02/11/09(a)	
Nioué	05/12/84	11/10/06			11/10/06(p)	04/12/95	11/10/06	
Norvège	10/12/82	24/06/96	☐☐		24/06/96(a)	04/12/95	30/12/96	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Nouvelle-Zélande	10/12/82	19/07/96		29/07/94	19/07/96	04/12/95	18/04/01	
Oman	01/07/83 ☐	17/08/89	☐☐		26/02/97(a)		14/05/08(a)	
Ouganda	10/12/82	09/11/90		09/08/94	28/07/95(ps)	10/10/96		
Ouzbékistan								
Pakistan	10/12/82	26/02/97	☐	10/08/94	26/02/97(p)	15/02/96		
Palaos		30/09/96(a)	☐		30/09/96(p)		26/03/08(a)	
Panama	10/12/82	01/07/96	☐☐		01/07/96(p)		16/12/08(a)	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10/12/82	14/01/97			14/01/97(p)	04/12/95	04/06/99	
Paraguay	10/12/82	26/09/86		29/07/94	10/07/95			
Pays-Bas	10/12/82	28/06/96	☐☐	29/07/94	28/06/96	28/06/96 ☐	19/12/03	☐
Pérou								
Philippines	10/12/82 ☐	08/05/84	☐	15/11/94	23/07/97	30/08/96	24/09/14	
Pologne	10/12/82	13/11/98		29/07/94	13/11/98(p)		14/03/06(a)	☐
Portugal	10/12/82	03/11/97	☐	29/07/94	03/11/97	27/06/96	19/12/03	☐
Qatar	27/11/84 ☐	09/12/02			09/12/02(p)			
République arabe syrienne								
République centrafricaine	04/12/84							
République de Corée	14/03/83	29/01/96	☐	07/11/94	29/01/96	26/11/96	01/02/08	
République de Moldova		06/02/07(a)	☐		06/02/07(p)			
République démocratique du Congo	22/08/83	17/02/89	☐☐					
République démocratique populaire lao	10/12/82	05/06/98		27/10/94	05/06/98(p)			
République dominicaine	10/12/82	10/07/09			10/07/09(p)			

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
République populaire démocratique de Corée	10/12/82							
République tchèque	22/02/93	21/06/96	📄	16/11/94	21/06/96		19/03/07(a)	📄
République-Unie de Tanzanie	10/12/82	30/09/85	📄	07/10/94	25/06/98			
Roumanie	10/12/82 ¹	17/12/96	📄		17/12/96(a)		16/07/07(a)	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		25/07/97(a) ²	📄📄	29/07/94	25/07/97	04/12/95	10/12/01 19/12/03 ³	📄📄
Rwanda	10/12/82							
Saint-Kitts-et-Nevis	07/12/84	07/01/93					23/02/18(a)	
Saint-Marin								
<i>Saint-Siège</i>								
Saint-Vincent- et-les Grenadines	10/12/82	01/10/93	📄				29/10/10(a)	
Sainte-Lucie	10/12/82	27/03/85				12/12/95	09/08/96	
Samoa	28/09/84	14/08/95		07/07/95	14/08/95(p)	04/12/95	25/10/96	
Sao Tomé-et-Principe	13/07/83 ⁴	03/11/87						
Sénégal	10/12/82	25/10/84		09/08/94	25/07/95	04/12/95	30/01/97	
Serbie	- ⁴	12/03/01(s)	📄	12/05/95	28/07/95(ps) ⁵			

² Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6, note de fin 24, disponible à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXI-6&chapter=21&Temp=mtdsg3&clang=_fr#24.

³ Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 7, notes de fin 6 et 7, disponibles à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXI-7&chapter=21&clang=_fr#6 et [...]#7.

⁴ Confirmé lors de la succession. Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6, note de fin 4, disponible à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXI-6&chapter=21&Temp=mtdsg3&clang=_fr#4.

⁵ Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6.a, note de fin 14, disponible à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXI-6-a&chapter=21&clang=_fr#14.

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Seychelles	10/12/82	16/09/91		29/07/94	15/12/94	04/12/96	20/03/98	
Sierra Leone	10/12/82	12/12/94			12/12/94(p)			
Singapour	10/12/82	17/11/94	☐		17/11/94(p)			
Slovaquie	28/05/93	08/05/96		14/11/94	08/05/96		06/11/08(a)	☐
Slovénie		16/06/95(s)	☐☐	19/01/95	16/06/95		15/06/06(a)	☐
Somalie	10/12/82	24/07/89						
Soudan	10/12/82☐	23/01/85		29/07/94				
Soudan du Sud								
Sri Lanka	10/12/82	19/07/94		29/07/94	28/07/95(ps)	09/10/96	24/10/96	
Suède	10/12/82☐	25/06/96	☐	29/07/94	25/06/96	27/06/96	19/12/03	☐
Suisse	17/10/84	01/05/09	☐	26/10/94	01/05/09			
Suriname	10/12/82	09/07/98			09/07/98(p)			
Tadjikistan								
Tchad	10/12/82	14/08/09			14/08/09(p)			
Thaïlande	10/12/82	15/05/11	☐		15/05/11(a)		28/04/17(a)	
Timor-Leste		08/01/13(a)	☐		08/01/13(p)			
Togo	10/12/82	16/04/85	☐☐	03/08/94	28/07/95(ps)		11/05/22(a)	
Tonga		02/08/95(a)			02/08/95(p)	04/12/95	31/07/96	
Trinité-et-Tobago	10/12/82	25/04/86	☐☐	10/10/94	28/07/95(ps)		13/09/06(a)	
Tunisie	10/12/82	24/04/85	☐☐	15/05/95	24/05/02			
Türkiye								
Turkménistan								
Tuvalu	10/12/82	09/12/02			09/12/02(p)		02/02/09(a)	
Ukraine	10/12/82☐	26/07/99	☐	28/02/95	26/07/99	04/12/95	27/02/03	
Union européenne	07/12/84☐	01/04/98(cf)	☐	29/07/94	01/04/98(cf)	27/06/96☐	19/12/03	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Uruguay	10/12/82 ☐	10/12/92	☐	29/07/94	07/08/07	16/01/96 ☐	10/09/99	☐
Vanuatu	10/12/82	10/08/99		29/07/94	10/08/99(p)	23/07/96	15/03/18	
Venezuela (République bolivarienne du)								
Viet Nam	10/12/82	25/07/94	☐		27/04/06(a)		18/12/18(a)	☐
Yémen	10/12/82 ☐	21/07/87	☐		13/10/14(a)			
Zambie	10/12/82	07/03/83		13/10/94	28/07/95(ps)			
Zimbabwe	10/12/82	24/02/93		28/10/94	28/07/95(ps)			
TOTAUX	157	168		79	151	59	92	

2. *Listes chronologiques des ratifications, adhésions et déclarations de succession*

a) *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*

Aucune nouvelle ratification, adhésion ou déclaration de succession n'est intervenue pendant la période visée par le présent numéro. Au 30 novembre 2022, les informations figurant dans la liste chronologique publiée dans le *Bulletin du droit de la mer* n° 106 (p. 11 et 12) restent valables (voir www.un.org/Depts/los/doalos_publications/los_bult.htm).

b) *Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention*

Aucune nouvelle ratification, adhésion ou déclaration de succession n'est intervenue pendant la période visée par le présent numéro. Au 30 novembre 2022, les informations figurant dans la liste chronologique publiée dans le *Bulletin du droit de la mer* n° 106 (p. 13 et 14) restent valables (voir www.un.org/Depts/los/doalos_publications/los_bult.htm).

c) *Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants*

Aucune nouvelle ratification, adhésion ou déclaration de succession n'est intervenue pendant la période visée par le présent numéro. Au 30 novembre 2022, les informations figurant dans la liste chronologique publiée dans le *Bulletin du droit de la mer* n° 109 (p. 12) restent valables (voir www.un.org/Depts/los/doalos_publications/los_bult.htm).

II. INFORMATIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

A. TEXTES LÉGISLATIFS NATIONAUX

Émirats arabes unis

Décision n° 35 de 2022 du Conseil des ministres sur l'application du système de lignes de base droites aux côtes des Émirats arabes unis⁶

Le Conseil des ministres,

Ayant examiné

- La Constitution
- La loi fédérale n° 1 de 1972 sur les compétences des ministères et les pouvoirs des ministres et les amendements y relatifs,
- La loi fédérale n° 19 de 1993 sur la délimitation des zones maritimes des Émirats arabes unis,
- La décision n° 5 de 2009 du Conseil des ministres sur l'application du système de lignes de base droites à une partie de la côte émirienne,

Comme suite à la proposition présentée par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires présidentielles et à l'approbation du Conseil des ministres,

Décide ce qui suit :

Article 1

1. Les lignes de base droites des régions maritimes des Émirats arabes unis dans le golfe Arabique et dans le golfe d'Oman seront tracées conformément aux coordonnées indiquées dans les tableaux suivants :

A. Lignes de base droites de la côte émirienne le long du golfe Arabique

[...]⁷

B. Lignes de base droites de la côte émirienne le long du golfe d'Oman

[...]⁷

2. Toutes les coordonnées citées dans les tableaux A et B du présent article ont été établies selon le système géodésique mondial de 1984 (WGS 84).

3. Les lignes de base droites citées dans les tableaux A et B du présent article serviront à délimiter les zones maritimes des Émirats arabes unis.

Article 2

Les eaux situées en deçà des lignes de base droites citées à l'article 1 de la présente décision sont considérées comme les eaux intérieures des Émirats arabes unis, conformément aux dispositions de la loi fédérale n° 19 de 1993 relative à la délimitation des zones marines des Émirats arabes unis.

⁶ *Original* : arabe. Texte transmis par la note verbale n° 2022/316 du 27 juillet 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Une liste de coordonnées géographiques de points a été déposée auprès du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'article 16 de la Convention (voir notification zone maritime M.Z.N.160.2022.LOS du 20 septembre 2022). Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/mzn_s/MZN160.pdf.

⁷ Tableau de coordonnées disponible à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/DEPOSIT/UnitedArabEmiratesLegStraightBaselinesEn.pdf.

Article 3

La décision n° 5 de 2009 du Conseil des ministres sur l'application du système de lignes de base droites à une partie de la côte émirienne est donc annulée.

Article 4

La présente décision sera publiée au Journal officiel et entrera en vigueur le jour suivant celui de sa publication.

(Timbre)

L'original a été signé par le Premier Ministre,
Son Altesse Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum.

Délivré par nous :

Le 10 ramadan 1443 de l'hégire
qui correspond au 11 avril 2022

B. AUTRES INFORMATIONS UTILES

Israël

Liste de coordonnées géographiques de points délimitant la mer territoriale et la zone économique exclusive d'Israël⁸

Ces points, dont les coordonnées ont été établies selon le système WGS 84, sont reliés par des lignes géodésiques :

Latitude	Longitude
33° 06' 34,15" N	35° 02' 58,12" E
33° 06' 52,73" N	35° 02' 13,86" E
33° 10' 19,33" N	34° 52' 57,24" E
33° 31' 51,17" N	33° 46' 8,78" E

Liban

Liste de coordonnées géographiques de points délimitant la mer territoriale et la zone économique exclusive du Liban⁹

Ces points, dont les coordonnées sont exprimées selon le système WGS 84, sont reliés par des lignes géodésiques :

Latitude	Longitude
33° 06' 34,15" N	35° 02' 58,12" E
33° 06' 52,73" N	35° 02' 13,86" E
33° 10' 19,33" N	34° 52' 57,24" E
33° 31' 51,17" N	33° 46' 8,78" E

⁸ *Original* : anglais. Texte transmis au Secrétariat par une lettre du 27 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Directeur général du Ministère des affaires étrangères de l'État d'Israël.

⁹ *Original* : anglais. Texte transmis au Secrétariat par une lettre du 27 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés. La liste de coordonnées géographiques de points a été déposée auprès du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'article 16 de la Convention (voir notification zone maritime M.Z.N.161.2022.LOS du 31 octobre 2022). Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/mzn_s/MZN161.pdf.

III. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT DE LA MER

A. LISTE DES CONCILIEATEURS ET DES ARBITRES DÉSIGNÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V ET DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION, AU 30 NOVEMBRE 2022¹⁰

Aucun conciliateur ou arbitre n'a été désigné pendant la période visée par le présent numéro. Au 30 novembre 2022, les informations figurant dans la liste des conciliateurs et des arbitres publiée dans le *Bulletin du droit de la mer* n° 109 (p. 21 à 27) restent valables (voir www.un.org/Depts/los/doalos_publications/los_bult.htm).

¹⁰ Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6 (<https://treaties.un.org>). Les noms figurant dans le tableau sont reproduits tels qu'ils ont été communiqués par les États Parties. Les listes d'experts aux fins de l'article 2 de l'annexe VIII de la Convention sont disponibles à l'adresse www.un.org/depts/los/settlement_of_disputes/experts_special_arb.htm.

B. DOCUMENTS DIVERS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES ET DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU¹¹

1. A/76/915-S/2022/599 : Lettre datée du 3 août 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.
2. A/76/921-S/2022/619 : Lettres identiques datées du 11 août 2022, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies.
3. A/77/321 : Lettre datée du 31 août 2022, adressée au Président de l'Assemblée générale par l'animatrice de l'atelier organisé pour examiner l'application des paragraphes 113, 117 et 119 à 124 de la résolution 64/72, des paragraphes 121, 126, 129, 130 et 132 à 134 de la résolution 66/68 et des paragraphes 156, 171, 175, 177 à 188 et 219 de la résolution 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde.
4. A/76/941-S/2022/673 : Lettre datée du 6 septembre 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.
5. A/76/945-S/2022/684 : Lettre datée du 9 septembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
6. A/77/327 : Rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques : lettre datée du 2 septembre 2022 adressée au Président de l'Assemblée générale par les coprésidents du Groupe de travail spécial plénier.
7. A/77/331 : Les océans et le droit de la mer : rapport du Secrétaire général.
8. A/CONF.232/2022/9 : Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale : déclaration faite par la Présidente de la conférence après la suspension de la cinquième session.
9. A/77/354-S/2022/703 : Lettre datée du 17 septembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
10. A/77/556-S/2022/774 : Lettres identiques datées du 17 octobre 2022, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies.
11. A/RES/77/5 : Résolution 77/5 adoptée par l'Assemblée générale le 2 novembre 2022, intitulée « Séances plénières que l'Assemblée générale consacrera, les 8 et 9 décembre 2022, à l'examen de la question intitulée "Les océans et le droit de la mer" et à la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ».
12. A/77/596 : Rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques : lettre datée du 18 novembre 2022, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Coprésident et la Coprésidente du Groupe de travail spécial plénier.
13. A/77/604 : Lettre datée du 17 novembre 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.

¹¹ Les documents de l'Organisation des Nations Unies sont disponibles à l'adresse suivante : [www.undocs.org/\[cote du document\]](http://www.undocs.org/[cote du document]) (www.undocs.org/A/76/915, par exemple).

C. NOTIFICATIONS ZONE MARITIME PUBLIÉES DU 1^{er} AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2022¹²

Numéro de notification zone maritime	État	Article de la Convention
M.Z.N.159.2022.LOS du 2 août 2022	Malaisie	16.2
M.Z.N.160.2022.LOS du 20 septembre 2022	Émirats arabes unis	16.2
M.Z.N.161.2022.LOS du 31 octobre 2022	Liban	16.2

D. NOTIFICATIONS PLATEAU CONTINENTAL PUBLIÉES DU 1^{er} AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2022¹³

Numéro de notification plateau continental	Demande
CLCS.93.2022.LOS du 19 août 2022	Indonésie – concernant la zone du sud de Java et du sud de Nusa Tenggara

E. RÉSUMÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL PUBLIÉS DU 1^{er} AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2022¹⁴

Aucun nouveau résumé ni aucune nouvelle recommandation de la Commission des limites du plateau continental concernant des demandes présentées par des États côtiers n'ont été publiés durant la période considérée.

¹² Les notifications zone maritime sont disponibles en anglais et en français à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/depositpublicity.htm.

¹³ Les notifications plateau continental relatives aux demandes présentées par des États côtiers à la Commission des limites du plateau continental en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention sont disponibles en anglais et en français aux pages Web respectivement consacrées à chaque demande, à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

¹⁴ Les recommandations et résumés de recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant les demandes présentées par des États côtiers sont disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

